

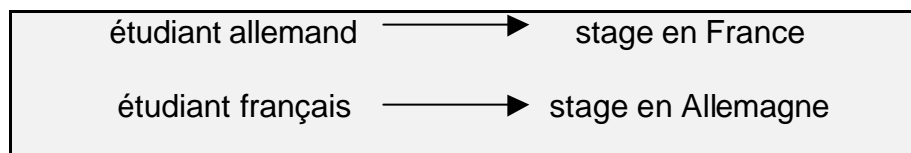
SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	2
2. QUI NECESSITE UNE CONVENTION DE STAGE ?	3
3. QU'EST-CE QU'UNE CONVENTION DE STAGE ?	3
4. LE STAGE A L'ETRANGER POUR ETUDIANTS FRANÇAIS	5
5. LES ETUDIANTS ALLEMANDS ET LA CONVENTION DE STAGE	5
6. LES EXEMPLES	6
6.1 <i>Modèle du « Frankreichzentrum » de l'Université de la Sarre</i>	
– <i>version allemande</i>	7
6.2 <i>Modèle du « Frankreichzentrum » de l'Université de la Sarre</i>	
– <i>version française</i>	9
6.3 <i>Modèle du Centre d'Information et de Documentation</i>	
<i>Universitaire de Berlin</i>	10

1. Introduction

En raison d'une internationalisation grandissante, les entreprises sont fortement intéressées par des échanges avec les universités et les entreprises des pays voisins. Cette coopération influence de façon positive le marché du travail international.

Cet échange bilatéral a une place de plus en plus importante auprès des étudiants car les entreprises attribuent aujourd'hui lors d'un entretien d'embauche une grande importance aux expériences de leurs candidats à l'étranger. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que les étudiants se préparent à un marché du travail globalisé. La possibilité de se préparer et le moyen de faire ses propres expériences de la culture d'entreprise d'un autre pays est idéale dans le cadre d'un stage réalisé à l'étranger.



Dans une région comme celle de Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat, où la traversée des frontières est chose quotidienne, la connaissance du pays voisin est primordiale. La situation géographique de la Grande Région facilite la recherche et la réalisation d'un stage dans le pays voisin. Pourtant, les conditions de déroulement du stage ainsi que les modalités « administratives » nécessaires (Convention de stage) sont différentes d'un pays à l'autre. Alors qu'en Allemagne le stage pourra être conclu de façon relativement informelle entre étudiant et entreprise quant à sa durée et son contenu, la convention de stage relevant du droit français comporte certaines obligations pour l'étudiant allemand. Cet étudiant allemand se trouvera quasi inévitablement confronté à la nécessité de présenter à l'entreprise française d'accueil une convention de stage en bonne et due forme. En Allemagne, la convention de stage dont nous allons parler, n'existe pas sous la même forme. Elle est facultative voire superflue en Allemagne et indispensable en France.

2. Qui nécessite une convention de stage ?

En général tout étudiant français désireux d'effectuer un stage soit en France soit en Allemagne a besoin d'une convention de stage. Pour les stagiaires étrangers, effectuant un stage en France, la convention de stage a des avantages car elle règle les questions de couverture sociale et d'assurance accident. Les étudiants allemands n'en auront besoin que si l'entreprise dans laquelle le stage est effectué en exige une. Comme l'entreprise française ne connaît que le stage contractuel incluant la convention de stage, elle en demande généralement une.

En France, un étudiant n'effectue de stage que si celui-ci fait partie intégrante du programme scolaire ou universitaire. Après l'accord de l'entreprise d'accueil, il faut s'occuper de la convention de stage.

3. Qu'est-ce qu'une convention de stage ?

Une convention de stage est un contrat de stage entre l'établissement scolaire/universitaire, l'entreprise et l'étudiant. Une telle convention comporte plusieurs articles. Certes, les termes ne sont pas définis par la loi, mais la convention de stage doit comporter certaines informations pour qu'elle soit valable. Les termes et le nombre d'articles dépendent de l'établissement scolaire ou universitaire qui l'établit.

En premier lieu les parties contractuelles sont citées, à savoir l'établissement scolaire/universitaire et l'entreprise. Afin d'être valable, la convention de stage doit contenir le nom et l'adresse complète de l'entreprise ainsi que le nom du responsable de stage et du responsable de l'établissement. Les deux partenaires – l'établissement et l'entreprise – remplissent la convention de stage de l'étudiant dont le nom doit être inscrit au premier article. Un des articles suivants fixe la période durant laquelle le stage sera effectué. La durée maximale d'un stage est de six mois. Un autre article traite de la rémunération: un stagiaire n'a pas le droit de demander de rémunération. La décision de verser ou non une rémunération (ou indemnité) ainsi que le montant de celle-ci appartient à l'entreprise d'accueil.

En cas de mauvais comportement de l'étudiant, la convention de stage introduit le droit pour l'entreprise de mettre fin au stage après entente avec l'établissement scolaire/universitaire.

L'objectif principal de la convention de stage est le règlement des questions de couverture sociale : l'étudiant, quand il y a convention de stage, est couvert en cas d'accident de travail et en cas de maladie par son établissement.

Les pièces à joindre à la convention de stage :

- une attestation d'assurance de responsabilité civile
- une copie de la carte d'étudiant.

Il est important que le statut d'étudiant soit valable pour toute la durée du stage. Si la durée du stage dépasse la fin de l'année universitaire et empiète sur l'année suivante voir sur le semestre suivant – en Allemagne on compte en semestres – une deuxième attestation d'inscription doit être ajoutée au dossier. Dans ce cas-là, une deuxième convention de stage est nécessaire.

La responsabilité civile par contre certifie que l'étudiant est assuré et que tout dommage dont il serait à l'origine est couvert par celle-ci. Si le stage fait partie intégrante du programme universitaire, il n'y a généralement pas de problème pour obtenir une telle attestation de couverture de responsabilité civile.

Durant le stage, l'étudiant bénéficie du régime prévu par le code du travail en ce qui concerne la durée du travail et les pauses.

Comme la convention de stage n'est pas considérée comme un contrat de travail, l'étudiant n'est pas tenu aux obligations de la médecine du travail (pas de visite médicale) et il n'est pas inscrit sur le registre du personnel. En dépit de l'absence de statut de travailleur salarié, l'étudiant doit se plier aux règles de discipline générale, ainsi que d'hygiène et de sécurité.

En fin de stage, la convention doit être signée par les trois parties contractuelles, le responsable de l'entreprise, de l'établissement et l'étudiant, sans quoi elle n'est pas valable.

Au cas où le stage est prolongé au delà de la durée prévue, une note doit être ajoutée à la convention.

Celle-ci est remise à l'étudiant par l'université dont il est originaire. Chaque université est soumise à des règles propres selon lesquelles la convention de stage est remise. Soit il existe un bureau central chargé de la gestion des stages comme c'est le cas à

la Sorbonne IV, ou bien la responsabilité dépend de chaque institut ou section universitaire.

En principe il est fait 3 exemplaires de cette convention : l'établissement scolaire en garde un, un deuxième exemplaire est donné à l'entreprise et le troisième est pour l'étudiant.

Les étudiants des programmes européens d'échange ERASMUS ou SOKRATES réalisant une partie de leurs études dans une université française et désirant encore effectuer un stage dans une entreprise française doivent faire la demande d'une convention de stage auprès de leur université d'origine.

4. Le stage à l'étranger des étudiants français

Pour les étudiants français qui veulent effectuer un stage à l'étranger, la convention de stage est indispensable même si ce type de contrat n'est pas connu dans le pays d'accueil, car l'étudiant reste rattaché aux services de la Sécurité sociale par l'intermédiaire de son université.

Dans le cas d'un stage à l'étranger, l'étudiant reçoit sa convention de stage de l'université d'origine.

Quatre semaines avant le début du stage, l'étudiant doit faire parvenir sa convention à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Celle-ci confirme que l'étudiant est bien assuré en cas de maladie et en cas d'accident. De plus, la CPAM ajoute à cette attestation deux feuille de soin que l'étudiant pourra faire remplir par le médecin traitant en cas de maladie durant son séjour de stage. Selon son université d'origine, l'étudiant nécessite ou non en plus d'une attestation d'assurance de responsabilité civile également une attestation individuelle d'assurance accident. Il est obligé de les présenter à son entreprise d'accueil.

A l'étranger également un stage ne doit pas dépasser la durée maximale de six mois.

5. Les étudiants allemands et la convention de stage

Les étudiants allemands qui veulent effectuer un stage dans une entreprise française n'ont pas forcément besoin de convention de stage car une telle obligation n'existe pas dans le droit allemand. En revanche, l'étudiant allemand inscrit à une université française comme université d'origine a besoin de convention de stage – selon le droit français – comme l'étudiant français.

Comme la convention de stage répond à des questions essentielles de couverture sociale, l'entreprise embauchant le stagiaire allemand peut demander un tel document.

Dans ce cas-là, cette convention est conclue également entre l'établissement, l'entreprise et l'étudiant.

Les étudiants de l'Université de la Sarre peuvent s'adresser Frankreichzentrum qui leur remet une convention de stage type. Pour remplir ce document, l'étudiant a besoin d'une attestation d'inscription, la carte d'étudiant ne suffisant pas.

De plus, il faut ajouter:

- une attestation de responsabilité civile
- une attestation d'assurance-accident
- une attestation d'assurance-maladie.

Si toutefois l'université d'origine de l'étudiant n'établit pas de convention de stage, celui-ci n'a que la possibilité de s'adresser à une autre université pour l'obtention du document qu'il fera signer par son université.

Le Centre d'Information et de Documentation Universitaire (CIDU) à Berlin met à disposition des étudiants faces à ce problème un modèle de base de convention de stage.

Si le stage dépasse trois mois, l'étudiant nécessite de plus une carte de séjours. La préfecture du lieu de domicile est l'administration qui délivre les cartes de séjours.

6. Les exemples

Ci-dessous vous trouverez trois exemples de convention de stage pour un étudiant allemand effectuant un stage en France. Les deux premiers textes – une version française et une version allemande – ont été réalisés par le Frankreichzentrum de l'Université de la Sarre en collaboration avec l'institut juridique français de la même université. Elle correspondent aux exigences de la loi française. Les deux versions sont également consultables sur le site Internet www.uni-saarland.de/z-ein/fz

Le troisième exemple provient du Centre d'Information et de Documentation Universitaire (CIDU) à Berlin. Il est disponible sous l'adresse :

www.studieren-in-frankreich.de.

6.1 *Modèle du Frankreichzentrum de l'Université de la Sarre – version allemande*

Universität des Saarlandes, Postfach 15 11 50, D-66041 Saarbrücken

Gesehen:

Exemplaire : à conserver par / renvoyer à.....

Exemplar für.....

Praktikumsvereinbarung

Zwischen
der Universität des Saarlandes, vertreten durch Herrn Prof. Dr. Günther Hönn, Präsident der
Universität, und der das Praktikum gewährenden Firma/Institution

.....,

vertreten durch.....

wird folgende Vereinbarung getroffen:

- Artikel 1:** Gegenstand dieser Vereinbarung ist ein Praktikum von
Herrn/Frau.....
- Artikel 2:** Gegenstand des Ausbildungspraktikums ist vor allem die praktische
Umsetzung der an der Universität erworbenen Kenntnisse, ohne daß der das
Praktikum gewährenden Firma/Institution die Möglichkeit eingeräumt wird, aus
der Anwesenheit des/der Praktikanten/-in einen unmittelbaren Vorteil zu
ziehen.
Dennoch nimmt der Student/die Studentin aktiv am Geschehen in der
Firma/Institution teil.
- Artikel 3:** Das Praktikum findet in dem Zeitraum vom.....bis.....statt.
- Artikel 4:** Der/Die Praktikant/in bleibt während der Dauer seines/ihres Aufenthalts
Student der Universität. Er/Sie hat die Ausbildung mit dem gebührenden Fleiß
und Eifer fortzuführen. Er/Sie erhält keinerlei Vergütung von Seiten der
Firma/Institution.
- Artikel 5:** Der Praktikant ist als Student kranken- und zumindest im Rahmen der vom
Studentenwerk im Saarland e.V. abgeschlossenen ergänzenden Versicherung
unfallversichert. Es obliegt dem Praktikanten, sich gegebenenfalls gegen
etwaige Haftpflichtansprüche durch den Abschluß einer geeigneten
Versicherung abzusichern.
- Zwischen der Firma/Institution und der Universität des Saarlandes entstehen
durch das Praktikum des Studenten/der Studentin keinerlei haftungsrechtliche
Beziehungen.
- Artikel 6:** Die Unterschrift des Vertrages enthält die ausdrückliche Zustimmung des
Praktikanten/der Praktikantin zu den Bestimmungen.

..... / Saarbrücken, den.....

(Sitz der Firma/Institution)

Für die Firma/Institution

Der/Die Praktikant/-in
gelesen und genehmigt

Für die Universität
i. V.

6.2 *Modèle du Frankreichzentrum de l'Université de la Sarre – version française*

Universität des Saarlandes, Postfach 15 11 50, D-66041 Saarbrücken

Vu:

Exemplaire: à renvoyer à.....

Exemplar für.....

Convention de stage

Entre l'université de la Sarre, représentée par le Professeur Günther Hönn, président de l'Université et

L'organisme d'accueil.....

représenté par

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La présente convention a pour objet l'accueil en stage de

Monsieur / Madame.....

Article 2 : Le stage de formation a pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné à l'université sans que l'organisme d'accueil puisse retirer un profit direct de la présence du / de la stagiaire. L'étudiant(e) participera toutefois à la vie de l'organisme d'accueil.

Article 3 : Le stage se déroulera entre le.....et le.....

Article 4 : Le / la stagiaire pendant la durée de son séjour demeurera élève de l'université. Il / Elle est astreint(e) à suivre sa formation avec sérieux et assiduité. Aucune rémunération ne doit lui être versée par l'organisme d'accueil.

Article 5 : En sa qualité d'étudiant, le / la stagiaire est assuré(e) contre les risques maladie ; pour le risque accident, au minimum au titre de l'assurance complémentaire conclue par le *Studentenwerk im Saarland e.V.*
Il incombe au stagiaire de s'assurer le cas échéant au titre de sa responsabilité civile en contractant une assurance appropriée.

Aucune responsabilité, dans un sens ni dans l'autre, ne peut apparaître entre l'organisme d'accueil et l'Université de la Sarre du fait du stage de l'étudiant(e).

Article 6 : La signature du contrat implique pour le / la stagiaire un consentement exprès aux clauses de la convention.

..... / Saarbrücken, le

(Lieu de l'organisme d'accueil)

Pour l'organisme
d'accueil

Le / La stagiaire
Lu et approuvé

Pour l'université
i. V.

6.3 **Modèle du Centre d'Information et de Documentation Universitaire à Berlin**

La convention de stage en entreprise

ARTICLE 1:

Entre l'entreprise (raison sociale, adresse, téléphone) :

.....
.....
.....
.....

d'une part, et Mme / Mlle / M. (adresse, téléphone) :

.....
.....
.....
.....

d'autre part, il a été convenu que :

né(e) le :

demeurant à :

effectuerait un stage d'une durée de semaines, du 200..... au 200.....

ARTICLE 2 :

Durant ce stage, l'étudiant est soumis aux règles applicables dans l'entreprise en matière de discipline, de sécurité, d'horaires de travail et de contrôle médical. Il est tenu au respect du secret professionnel et à la discrétion.

ARTICLE 3 :

L'étudiant s'engage à faire part à l'entreprise de ses objectifs de stage.

L'entreprise s'engage, pour sa part, à tout mettre en oeuvre pour aider le stagiaire à s'insérer dans l'entreprise.

ARTICLE 4 :

Les frais de déplacement, de nourriture et d'hébergement sont à la charge / ne sont pas à la charge de l'étudiant(*).

Au cours de son stage, l'étudiant :

- percevra une rémunération d'un montant de dont le montant est fixé de la façon suivante :

.....
.....
.....

- -ne percevra pas de rémunération (*)

(*) = *rayer la mention inutile*

ARTICLE 5 :

L'étudiant conserve, pendant la durée de son séjour dans l'entreprise, le bénéfice des prestations de sécurité sociale auquel il était affilié antérieurement au début du stage. L'étudiant s'engage à souscrire une garantie « stage » dans le cas où son régime de sécurité sociale ne lui offre pas, pour ce type d'activité, une protection adéquate.

En fonction du niveau des rémunérations qui auront été perçues et de la durée effective de l'activité dans l'entreprise, le stagiaire affilié au régime étudiant de la sécurité sociale, pourra éventuellement prétendre au bénéfice de la totalité des prestations du régime général.

En raison du montant des rémunérations allouées (avantages en espèces et/ou avantages en nature), l'étudiant ne relève pas, en ce qui concerne la couverture du risque « accident du travail » du régime prévu par l'article 32 de la loi 85-10 du 3 janvier 1985. L'étudiant bénéficiera de la législation sur les accidents du travail par cotisation de l'entreprise au régime général de la sécurité sociale.

ARTICLE 6 :

Le chef d'entreprise déclare avoir garanti sa responsabilité civile pour tous les cas où celle-ci pourrait être engagée à l'occasion du stage.

ARTICLE 7 :

Il peut être mis fin à cette présente convention d'une manière concertée entre les parties. En cas de résiliation unilatérale, une notification écrite préalable sera effectuée.

ARTICLE 8:

A l'issue du stage, le chef d'entreprise remettra à l'étudiant un certificat indiquant la nature et la durée du stage effectué. Le stagiaire, quant à lui, pourra être amené à rédiger un rapport de stage dans la perspective d'une validation ultérieure de son acquis. Un exemplaire de ce rapport sera remis au chef de l'entreprise.

ARTICLE 9:

Cette présente convention peut être prolongée ou renouvelée par simple avenant après accord des parties.

ARTICLE 10:

Cette convention est remplie en deux exemplaires dont le premier restera au sein de l'entreprise concernée et le second sera remis au stagiaire.

Fait à....., le 200.....

L'entreprise,
(Cachet et signature précédée de la
mention 'Lu et approuvé')

Le stagiaire
(Signature précédée de la mention
'Lu et approuvé')